



Décohabitation et construction vont de pair

Auteur : David Broustet

La Nouvelle-Calédonie compte 85 000 résidences principales en 2014. Au cours des 25 dernières années, l'accroissement des logements a été beaucoup plus rapide que celui de la population. Les habitations construites depuis le recensement de 2009 constituent 14 % du parc immobilier. La taille des ménages continue de baisser et atteint 3,1 personnes aujourd'hui. La suroccupation des logements a également diminué et le confort s'est amélioré, y compris dans les tribus. Conséquence de l'urbanisation, un tiers des ménages vit désormais en appartement contre moins d'un quart en 1989. La proportion de ménages propriétaires s'est accrue en 25 ans mais a cependant fléchi depuis 2009. L'accession à la propriété semble aujourd'hui plus difficile, en particulier pour les ménages modestes. Depuis 2009, la part des ménages locataires a augmenté de 3 points. La location privée héberge un ménage calédonien sur cinq et le secteur social locatif un ménage sur sept. En 10 ans, le nombre de personnes vivant dans des quartiers de type "squats" a diminué de 30 %.

Au recensement de 2014, 85 000 résidences principales (*définitions*) ont été dénombrées contre 40 300 au recensement de 1989. En 25 ans, le nombre de ménages (*définitions*) a ainsi progressé de 2,9 % par an en moyenne tandis que la population s'est accrue de 1,9 %. Entre les recensements de 2009 et 2014, environ 12 000 résidences principales ont été construites. Les communes de l'agglomération concentrent 65 % de ces constructions récentes. Plus de la moitié des logements neufs sont destinés au marché locatif, 30 % relèvent du secteur privé et 21 % sont financés par les opérateurs de l'habitat social. Le poids de l'habitat collectif augmente et représente 43 % du parc récent.

Un parc immobilier en forte expansion

Les constructions réalisées depuis le recensement de 2009 correspondent à un logement sur sept en 2014. A elles seules, Dumbéa,

Païta, Koné et Pouembout concentrent 39 % des nouvelles habitations. Dans ces communes en forte croissance démographique, un logement sur quatre est récent. À l'inverse, la part des logements neufs est faible (inférieure à un sur dix) à Thio, Sarraméa, Touho et Kouaoua (*figure 1*) en réponse à une croissance démographique atone.

En 2014, neuf résidences principales sur dix sont construites en béton ou en bois. Les cases mélanésiennes, qui constituaient près d'un quart des résidences principales en 1989, ont quasiment disparu et n'abritent plus qu'un foyer sur cent. En milieu tribal, les ménages ont progressivement remplacé les matériaux naturels par de la tôle ou du bois. Toutefois, en Province des îles Loyauté, cet habitat traditionnel héberge encore un ménage sur dix.

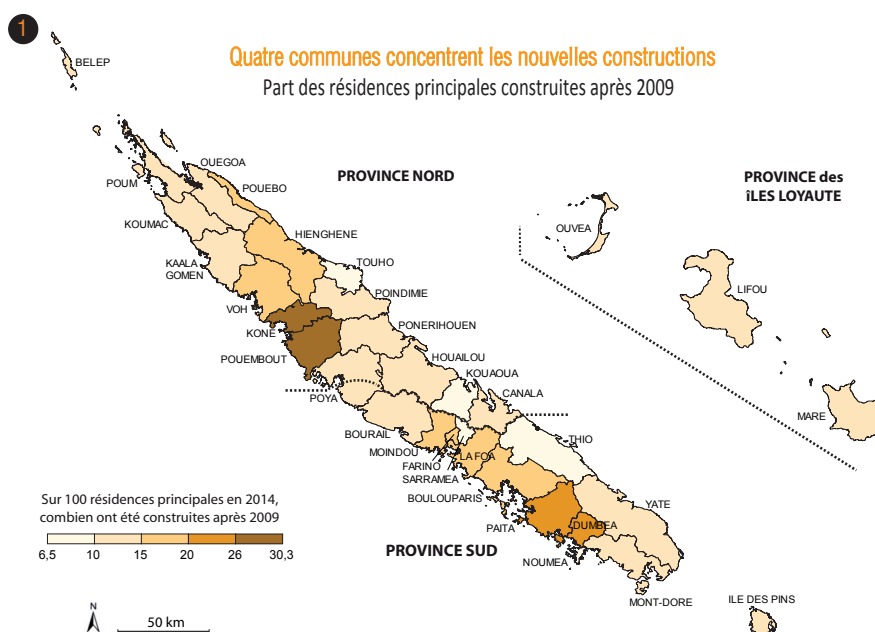
Les résidences principales constituent 88 % du parc actuel de logements calédoniens. C'est plus qu'en France ou en Polynésie

française (82 %) où les résidences secondaires et les logements vacants sont plus nombreux. En Nouvelle-Calédonie, 6 400 résidences secondaires ou logements occasionnels sont recensés en 2014. Les résidences secondaires sont principalement situées dans le Sud rural et en tribu. Les migrations internes vers le Grand Nouméa confèrent ainsi aux logements qui subsistent en tribu une utilisation secondaire ; aux îles Loyauté, un logement sur cinq est désormais une résidence secondaire. Les logements vacants (5 % des constructions) sont disponibles essentiellement dans l'agglomération du Grand Nouméa. La demande de logements devrait rester durablement élevée en Nouvelle-Calédonie en raison de la croissance de la population et de la diminution continue de la taille des ménages.

La décohabitation se poursuit

Le nombre moyen d'occupants par ménage est passé de 4 personnes en 1989 à 3,1 en 2014 (*figure 2*). Cette diminution régulière de la taille des ménages est imputable au vieillissement de la population, à la baisse de la fécondité et à l'érosion des modes traditionnels de cohabitation. Les ménages de petite taille (moins de trois personnes) occupent 45 % des logements aujourd'hui contre 35 % en 1989. À l'inverse, les ménages de 6 personnes ou plus ne représentent plus que 10 % des ménages, soit une part divisée par deux en 25 ans.

La diminution du nombre d'occupants concerne toutes les provinces et toutes les communautés. La taille moyenne des ménages non océaniques atteint 2,5 personnes aujourd'hui contre 3 auparavant. Chez les ménages océaniques la baisse est plus marquée et le nombre de personnes par ménage s'est réduit de 5,2 à 3,8 en 25 ans. La taille des ménages calédoniens demeure cependant nettement supérieure à la métropole (2,2 personnes) ; elle se situe en 2014 à un





Recensement de la population 2014 Nouvelle-Calédonie

niveau proche de celle des ménages métropolitains en 1960. Ce nombre reste néanmoins parmi les plus faibles au sein des états insulaires du Pacifique (4,8 à Fidji et au Vanuatu).

À l'horizon 2030, si les tendances se poursuivent, le nombre de ménages augmenterait de 30 % par rapport à aujourd'hui et le nombre d'occupants serait de 2,8 personnes en moyenne. En parallèle, les logements progressent en espace et en confort. Ainsi, la proportion de ménages vivant dans un logement suroccupé a diminué de moitié en 25 ans.

La suroccupation des logements diminue

Le mal-logement peut recouvrir de multiples formes. L'une d'entre elles est la suroccupation (*définitions*) des logements, en référence à la place disponible, qui peut être source de conflits familiaux, de retards scolaires chez les enfants ou de tensions entre les occupants. En 2014, près de 7 000 logements situés hors tribu sont suroccupés, soit 10 % du parc mais 17 % de la population concernée (*figure 3*). La baisse de la surpopulation constatée depuis 1989 découle principalement de la diminution de la taille des ménages et de l'augmentation des familles monoparentales. Parallèlement, le nombre de pièces par habitation a légèrement augmenté, passant de 3,4 à 3,6.

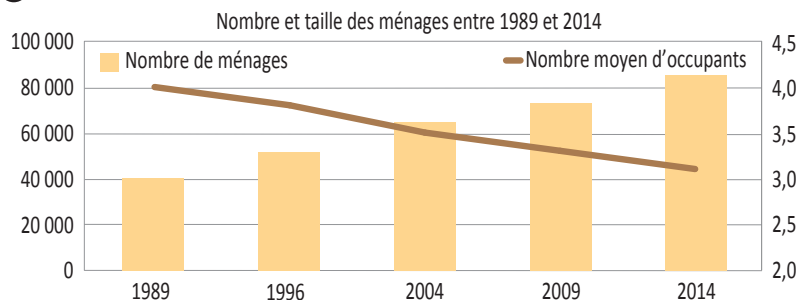
La suroccupation concerne plus souvent les appartements (13 % sont suroccupés) que les maisons (7 %). Elle affecte plus rarement les propriétaires (7 %) que les locataires (13 %). Elle concerne 6 % des ménages de moins de cinq personnes, 23 % des ménages de cinq personnes et 43 % au-delà. Les ménages modestes sont plus fréquemment en situation de suroccupation : 17 % des ménages employés ou ouvriers vivent dans la promiscuité contre 6 % des ménages cadres ou de professions intermédiaires.

À contrario, la part des logements sous peuplés a considérablement progressé et la moitié des ménages calédoniens vivent dans de grands logements au regard de leur taille en 2014 (contre un sur trois en 1989). Le profil de ces ménages est globalement opposé à ceux en situation de surpeuplement.

Le confort des logements s'est aussi nettement amélioré en vingt-cinq ans. L'accès au réseau général électrique et à l'eau courante s'améliore avec 95 % des ménages raccordés en 2014. En tribu, un ménage sur dix demeure toujours non connecté au réseau électrique ou à l'eau courante.

2

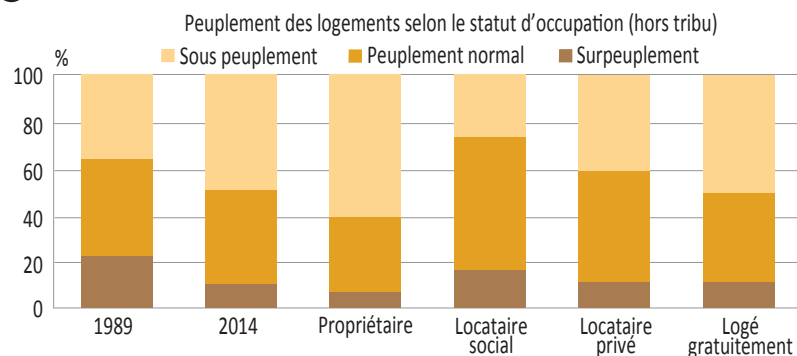
Une personne de moins par ménage en 25 ans



Source : Insee-Isee, recensements de la population

3

Deux fois moins de ménages en situation de suroccupation



Source : Insee-Isee, recensements de la population

Le confort et l'équipement des ménages s'améliorent

Le confort élémentaire des logements est déterminé par le raccordement au réseau général d'électricité, la présence d'eau courante, de WC et d'installation sanitaire. Le logement ne dispose pas du confort élémentaire si un de ces éléments est absent. En 2014 comme en 1989, ce sont environ 9 000 ménages qui ne bénéficient pas de ce confort, soit 29 000 personnes aujourd'hui. Cependant, la proportion de logements sans commodité de base s'est réduite de 23 % à 10 % durant cette période. En province des îles Loyauté, ce taux a été ramené de 87 % à 44 %, de 58 % à 23 % en province Nord et de 7 % à 5 % en province Sud. 60 % de ces logements se situent en tribu et 12 % en squat. Seuls 5 % des logements situés hors tribu ne disposent pas du confort élémentaire.

Les occupants de ces logements sont pour 46 % d'entre eux des couples avec ou sans enfants et sont souvent issus de catégories modestes : 27 % sont chômeurs et 25 % sont ouvriers. Cet inconfort se trouve davantage dans le parc immobilier ancien, 36 % des logements affectés ayant été bâtis avant 1990.

Concernant les autres équipements du logement, plus de 9 ménages sur 10 possèdent un réfrigérateur et un lave-linge en 2014. Le téléphone portable s'est également imposé dans plus de 9 foyers sur 10. La part des ménages possédant un climatiseur et un chauffe-eau solaire a plus que doublé en vingt-cinq ans. Cependant, ces équipements restent encore très peu répandus dans les îles Loyauté (respectivement 2 % et 3 % des ménages).

L'équipement des tribus a nettement progressé

En 2014, environ 60 000 personnes vivent au sein ou à proximité des 340 tribus recensées, soit plus d'un calédonien sur cinq. Un tiers des logements recensés en tribu en 2014 ne disposent pas du confort considéré comme élémentaire. Néanmoins, l'équipement des ménages s'y est considérablement amélioré puisque trois logements sur quatre ne disposaient pas des commodités de base en 1989. Désormais sept ménages sur huit disposent de l'eau courante, contre deux sur trois en 1989. De plus, 87 % ont accès à l'électricité, contre 45 % en 1989. La notion de suroccupation est délicate à estimer en tribu en raison du caractère particulier des pièces dans l'habitat kanak. Ainsi, près d'un logement sur trois serait en situation de suroccupation si on appliquait la même définition au regard du degré d'intimité.

Dans cette étude, les logements situés en tribu ont souvent dû être isolés de l'ensemble du parc immobilier pour affiner l'analyse globale. Les modes d'habitat, et l'aspect collectif de la propriété des terres coutumières en particulier, peuvent influencer sur certains indicateurs (92 % des ménages sont propriétaires de leur logement en tribu). Une analyse spécifique sera diffusée ultérieurement par l'ISEE.

En 2014, 69 % des ménages résident en milieu urbain, 19 % en tribu et 12 % en secteur rural (*définitions*). L'habitat pavillonnaire constitue encore la majorité du parc calédonien, cependant l'habitat collectif progresse avec l'urbanisation.

Un ménage sur trois vit en appartement

Les appartements représentent 33 % des résidences principales en 2014 contre 23 % en 1989. La capitale, où habitent 43 % des ménages calédoniens, concentre quatre appartements sur cinq en Nouvelle-Calédonie (*figure 4*). La rareté du foncier et la croissance démographique soutenue ont soumis la plus petite commune (Nouméa : 47 km²) à une pression foncière croissante et à un essor des immeubles. En 2014, trois ménages nouméens sur cinq vivent en appartement. Au Centre-ville, au Quartier Latin ou à la Baie des Citrons, plus de 85 % des foyers résident dans un immeuble. Seuls quelques quartiers, aisés ou plus populaires (Tina, Logicoop, Rivière Salée), conservent une nette dominante pavillonnaire.

L'habitat collectif s'étend aussi dans l'agglomération du Grand Nouméa. Il représente désormais 30 % des résidences principales à Dumbéa, 15 % au Mont-Dore, et 8 % à Païta. Dans les quartiers périphériques les plus denses (Cœur de Ville, Dumbéa sur mer ou Boulari), les appartements représentent plus de la moitié des logements, comme dans la capitale. Dans la zone Voh-Koné-Pouembout, un ménage sur dix vit en appartement. Ailleurs, en secteur rural ou en tribu, l'habitat collectif est quasiment inexistant.

En 2014, trois ménages sur cinq sont propriétaires de leur résidence principale (*figure 5*). Mais ce chiffre doit être nuancé par le caractère collectif de la propriété kanak sur les terres coutumières où le taux de propriétaires atteint 92 %.

La moitié des ménages résidant hors tribu est propriétaire

Hors tribu, le taux de propriétaires s'établit à 52 %. C'est un ratio sensiblement inférieur à la France métropolitaine (58 %). C'est à Nouméa qu'il est le plus bas (43 %). Il est nettement supérieur dans les communes périphériques (63 %) et en secteur rural (61 %).

Au cours des vingt ans qui ont suivi les accords de Matignon, le taux de propriétaires hors tribu a significativement progressé, de 45 % en 1989 à 54 % en 2009. Le fléchissement de cet indicateur en 2014 peut sembler paradoxal puisque plus de 4 000 ménages

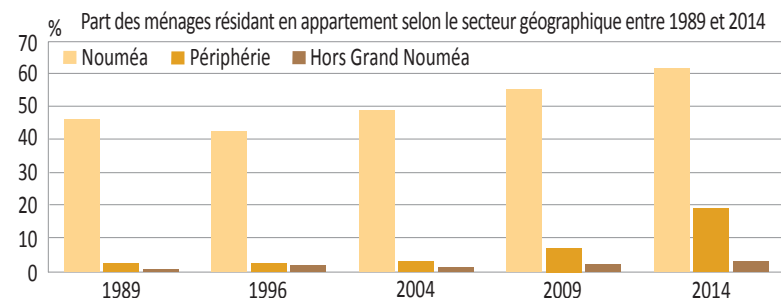
ont acquis leur logement au cours de la période récente. Mais il s'explique en grande partie par la forte progression récente du marché locatif, boosté en particulier par le secteur privé dont l'offre s'est accrue également de 6 500 logements en 5 ans (*figure 6*).

L'accès à la propriété plus difficile pour les ménages modestes

L'habitat occupe une part de plus en plus importante dans les dépenses des ménages calédoniens. La proportion de propriétaires augmente avec l'âge de la personne de référence du ménage (*définitions*) : 22 % avant 30 ans, 50 % chez les 30-59 ans et 71 % parmi les 60 ans ou plus. Au cours des vingt-cinq dernières années durant lesquelles le niveau de vie des ménages s'est amélioré, la part des ménages propriétaires a augmenté pour toutes les tranches d'âges, à l'exception des moins de 30 ans (*figure 7*). En effet, l'allongement des études et le report de la vie en couple retardent l'accès à la propriété des jeunes ménages. Ce report est accentué dans l'agglomération par l'inflation des prix du foncier et l'offre croissante de logements destinés à la location.

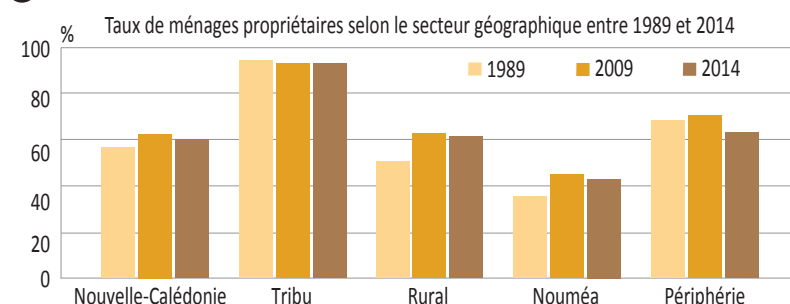
Les projets d'acquisition se concrétisent surtout en couple quel que soit l'âge : 56 % des ménages en couple sont propriétaires contre 43 % des familles monoparentales ou des ménages seuls.

4 Trois fois plus d'immeubles en cinq ans en périphérie de Nouméa



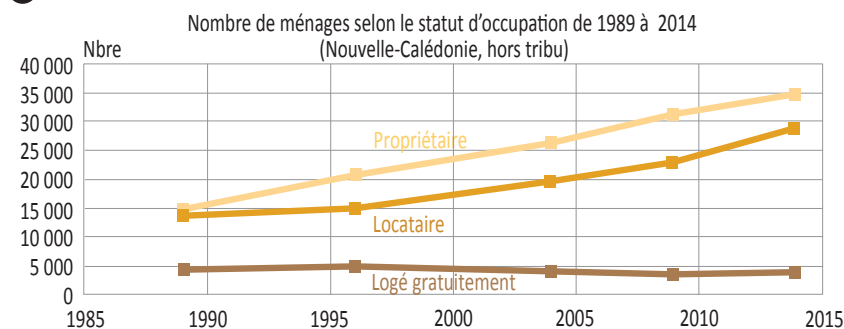
Source : Insee-Isee, recensements de la population

5 Le taux de propriété diminue dans tous les secteurs depuis 2009



Source : Insee-Isee, recensements de la population

6 Le secteur locatif progresse plus vite que la propriété sur la période récente



Source : Insee-Isee, recensements de la population



Recensement de la population 2014 Nouvelle-Calédonie

En 2014, 52 % des ménages cadres sont propriétaires contre 39 % des employés et 36 % lorsque le chef de ménage est sans activité professionnelle. Dans l'agglomération, et particulièrement à Nouméa, les écarts entre les catégories socioprofessionnelles se sont amplifiés. Ainsi, une différence de 13 points sépare les ménages cadres et employés pour l'accès à la propriété, contre 7 points en 1989. A Nouméa, le nombre de ménages propriétaires employés ou ouvriers a légèrement diminué au cours des cinq dernières années. À l'inverse, le nombre de propriétaires a augmenté de plus de 10 % pour les ménages de catégories socioprofessionnelles supérieures ou retraités. Les ménages les plus modestes ont dû se déplacer en périphérie pour acquérir leur logement. Les lotissements pavillonnaires bâtis le long de la "Savexpress" ont attiré de jeunes familles privilégiant l'acquisition d'une maison à celle d'un appartement. L'étalement urbain s'est ainsi accompagné d'une forte augmentation des distances domicile-travail, ce qui soulève des questions de nature économique et environnementale.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie hors tribu, 41 % des ménages sont locataires de leur logement en 2014, contre 37 % en 1989. La location concerne un ménage sur huit hors du Grand Nouméa, un sur trois en zone péri-urbaine et un sur deux à Nouméa.

Un marché locatif à deux visages

Le parc immobilier mis en location héberge plus de 29 000 ménages en 2014. Le secteur privé est dominant et loge 18 000 ménages. Le parc social (SIC, FSH, SEM AGGLO...) complète l'offre locative et abrite 11 500 ménages, soit une résidence principale sur sept. Ces deux secteurs du marché locatif présentent des profils très différents.

L'effort de construction de logements sociaux a débuté sur Nouméa dans les années 70. Dans la capitale, un ménage sur cinq occupe un logement social, et la commune concentre aujourd'hui 65 % du parc social locatif calédonien. Dans les quartiers du sud de la capitale, un logement sur dix est un logement social contre 20 % dans les quartiers du centre et 30 % dans ceux du Nord. A Tindu, Kaméré, Aérodrome ou PK4, plus de la moitié des logements fait partie du secteur social locatif. L'extension plus récente du parc social s'est principalement concentrée vers le Médipôle au sud de Dumbéa et dans une moindre mesure sur les communes de Koné et Pouémbout. Aujourd'hui, la part du parc social locatif atteint 26 % à Dumbéa, 20 % à Nouméa, 15 % à Pouémbout, 12 % à Koné, 9 % au Mont-Dore et 5 % à Païta.

7

La propriété privilégiée par les couples et les seniors

Taux de propriétaires selon l'âge de la personne de référence du ménage et la situation familiale en 1989 et 2014 (Nouvelle-Calédonie, hors tribu)

	1989	2014	2014 Ménage en couple	2014 Personne seule ou famille monoparentale
Moins de 30 ans	23,3	22,4	19,5	16,6
30 à 59 ans	46,2	50,0	53,9	38,4
60 ans ou plus	64,7	70,7	79,7	60,3
Ensemble	44,9	51,9	56,0	43,1

Sources : Insee-Isee, recensements de la population

Dans le secteur social, deux ménages sur trois sont d'origine océanienne et deux tiers appartiennent aux classes populaires (ouvriers, employés, chômeurs). Les familles monoparentales (16 %) et les ménages complexes (20 %) y sont surreprésentés.

La location privée se concentre principalement dans les quartiers aisés du sud et dans le centre-ville de la capitale. Les ménages de ce secteur appartiennent le plus souvent à des catégories professionnelles supérieures. Les cadres, les professions intermédiaires et les artisans-commerçants représentent 50 % des occupants contre seulement 20 % dans le parc social. Les non natifs (60 %), les personnes seules ou les couples sans enfants (50 %) y sont également surreprésentés. De plus, trois chefs de ménage sur cinq du parc locatif privé appartiennent aux communautés européenne ou asiatique.

À l'inverse des ménages propriétaires, la proportion de ménages locataires diminue avec l'âge : 56 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans louent leur résidence principale contre 36 % chez les 30-59 ans et 20 % parmi les 60 ans et

plus. Cependant, les locataires du parc social y restent plus longtemps. En 2014, 46 % des locataires du parc social déclarent y résider depuis 5 ans ou plus, contre 26 % dans le privé. L'absence d'alternative pour les ménages modestes occasionne ainsi une sédentarité contrainte et restreint de fait le nombre de logements libérés, accentuant les difficultés d'accès au parc de ces logements.

L'habitat collectif domine le marché de la location : sept ménages locataires sur dix louent un appartement. De plus, parmi les familles qui louent des maisons, un quart réside en réalité dans des parties de maisons assimilables à des appartements (hauts ou bas de villa, chambres ou studios meublés par exemple). Les locataires vivent de fait dans des logements plus petits que les propriétaires avec une superficie moyenne de 70 m² contre près de 90 m² en propriété.

En 2014, 5 000 ménages déclarent être hébergés gratuitement, le plus souvent par leur employeur ou leur famille. La part de ces foyers a diminué de moitié en 25 ans et représente 6 % en 2014.

Vers la résorption de l'habitat spontané ?

Le recensement dénombre environ 1 200 ménages et 4 200 habitants permanents en 2014 dans les squats (*définitions*) du Grand Nouméa. Les programmes volontaristes de constructions de logements sociaux et de résorption de l'habitat insalubre ont contribué à stabiliser puis réduire ces constructions précaires : le nombre de personnes vivant en squat (6 000 en 2004) a reculé de 30 % en dix ans. Toutefois, en 2014, un Dumbéen sur vingt et un Nouméen sur quarante vivent toujours en squat. Une cinquantaine de zones d'habitat spontané sont répertoriées dans l'agglomération. Les squats sont de tailles très variables, allant de quelques habitants à plusieurs centaines. Deux quartiers en particulier, Cœur de ville et Nouville, concentrent à eux seuls plus de la moitié de l'habitat spontané.

Moins de 20 % des ménages résidant en squat sont composées de plus de cinq membres et la taille moyenne d'un foyer est de 3,6 personnes. Les familles nombreuses ont éclaté et la structure des ménages vivant en squat est proche de ceux qui résident en brousse. La population y est presque exclusivement d'origine océanienne, deux tiers appartenant à la communauté Kanak. Les personnes vivant en squat ne sont pas en marge du tissu économique : deux tiers des chefs de ménage déclarent avoir un emploi. Il s'agit très fréquemment de métiers peu qualifiés (bâtiment, entretien d'espaces verts, vigiles) ou à temps partiel (femmes de ménage, auxiliaires de vie scolaire). 44 % des actifs occupés n'ont aucun diplôme et deux sur cinq possèdent le BEPC ou un CAP. Symptôme du caractère durable de cet habitat, quatre familles sur cinq indiquent qu'elles résidaient déjà dans la même cabane en 2009.

Le niveau de confort est nettement inférieur à celui du reste de l'agglomération. Seul un foyer sur huit est relié au réseau général électrique. La majorité des ménages s'est équipé d'un groupe électrogène. Deux tiers des ménages ne possèdent pas de réfrigérateur, un tiers n'a accès à l'eau que par un point collectif et trois familles sur cinq n'ont aucune voiture. Face à la réalité du terrain, la volonté de résorption des squats s'est parfois concrétisée par une restructuration de cet habitat spontané. Ainsi le squat "Kawati" à Dumbéa, rebaptisé désormais "Presqu'île océanienne", est devenu en 2011 un site provincial pilote pour la réhabilitation.

Définitions

Le **logement**, au sens du recensement de la population, se définit comme un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. A ce titre, les habitations précaires et les bateaux sont donc également concernés. Les logements sont répartis en quatre catégories :

- une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

- une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

- un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

- un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Un **ménage**, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

La **personne de référence** d'un ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

La **suroccupation** des logements peut s'appréhender selon le nombre de pièces ou la surface par personne. La définition utilisée dans ce document consiste à apprécier le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement à partir du nombre de pièces. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport au seuil d'"occupation normale" déterminé selon des critères standards rapportés aux différentes structures familiales. Schématiquement, on considère que jusqu'à trois personnes, chaque personne a besoin d'une pièce ; au-delà de la troisième personne, deux personnes n'ont besoin que d'une pièce.

Dans cette étude, les logements sont répartis selon trois **milieux** :

- Le milieu tribal, qui correspond aux habitations situées en tribu ou à proximité d'une tribu
- le milieu rural, soit les zones non tribales des communes de brousse
- le milieu urbain, soit le Grand Nouméa moins les tribus de l'agglomération

Le terme "**squat**" désigne ici un habitat précaire et spontané situé sur un terrain privé ou public et pour lequel les occupants sont sans droit ni titre. Le zonage utilisé pour les résultats du recensement de 2014 dans le Grand Nouméa correspond à celui des études diligentées depuis 2006 par la Province Sud, en partenariat avec l'Etat (contrats d'agglomération). Ces limites sont communément reprises par l'ensemble des organismes publics en charge de la résorption de l'habitat insalubre.

Synthèse N° 36

Édition Mars 2016

Directrice de la publication

Véronique Daudin

Responsable publication

Solenn Araïc

Conception et réalisation

Méryle Guiseppi

ISEE

BP 823 - 98845 Nouméa

Nouvelle-Calédonie

(687) 27 54 81

isee@isee.nc

www.isee.nc